



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## centres de rétention

Question écrite n° 48694

### Texte de la question

M. Philippe Vuilque souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions de rétention dans les centres de rétention administrative. Après le rapport de la Cimade dénonçant les conditions de rétention administrative, il l'interroge sur les initiatives qu'il entend prendre pour que celles-ci s'améliorent substantiellement et quelles réponses il entend donner aux sept demandes formulées par la Cimade.

### Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que, conformément à l'alinéa 1er de l'article 35 bis de l'ordonnance 45-2658 du 2 novembre 1945, le placement en rétention d'un étranger a lieu « dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire ». C'est pourquoi la surveillance des établissements et la tenue des greffes sont de la compétence du ministère de l'intérieur. La liste des équipements dont doivent disposer les locaux des centres de rétention administrative est fixée par arrêté conjoint du ministre de l'emploi et de la solidarité et des ministres de l'intérieur et de la défense. Les soins médicaux font l'objet d'une convention passée entre le préfet territorialement compétent et l'établissement hospitalier. Le ministère de la justice a été chargé d'assurer la gestion hôtelière des centres de rétention administrative et d'assumer l'ensemble des dépenses courantes d'entretien et de fonctionnement de ces établissements. À compter du 1er janvier 2007 et suite à un accord entre les différents ministères concernés, cette charge n'incombera plus à l'administration pénitentiaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Vuilque](#)

**Circonscription :** Ardennes (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48694

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 2004, page 8073

**Réponse publiée le :** 17 octobre 2006, page 10888